

16 Provinces

**Ngounié/Département de la Douya-Onoye/Mouila/Intempéries
Un orage souffle sur la ville et arrache des toitures**



A Mouila, les dégâts causés par l'orage...



... sont immenses.



Il va falloir trouver des moyens pour reloger les familles dont les maisons ont perdu leurs toitures

Photo : Felicien Ndongo

Photo : Felicien Ndongo

Photo : Felicien Ndongo

FN
Mouila/Gabon

Au-delà de la contribution du gouvernement qui est attendue, c'est toute une chaîne de solidarité qu'il va falloir déployer pour venir en aide aux sinistrés.

LES habitants de la com-

mune de Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié, ont été désagréablement surpris par une tornade qui a soufflé le dimanche 28 octobre dernier sur la ville, en fin de matinée. Un phénomène orageux violent qui a entraîné des dégâts importants : toitures des maisons arrachées, branches d'arbres

sectionnées, arbres déracinés, etc., laissant de nombreux Molvillois dans le désarroi et sans abris. Pourtant, ce jour-là, le temps étant doux et clémente. Rien ne laissait présager que la nature allait se déchaîner contre les hommes et leurs biens. Tout est donc parti comme un éclair. D'abord un vent

violent, accompagné de tourbillons, puis une bourrasque ayant pris de court de nombreuses familles, arrachant tout sur son passage. Dans les deux arrondissements de la commune, il y a eu des sinistrés. Notamment, dans les quartiers Ancien-Ilimb, Moutoboko, Diouronda, Ngoyina, Mou-

koumounabouala, ainsi qu'à la Ceinture, où réside la veuve Mbougou, dans le premier arrondissement. Spectacle de désolation identique dans le deuxième arrondissement : à Baleka, Mangui, Bavanga, Didjanu... où même des boutures de bananiers ont été emportées. Résultat des courses: des

dégâts matériels qui se chiffrent à plusieurs millions de francs. C'est pourquoi, le ministère de la Solidarité, les autorités locales, ainsi que des personnes de bonne foi sont attendus pour des aides multiformes au profit de ces personnes aujourd'hui en détresse et qui ne savent plus à quel saint se vouer.

Moyen-Ogooué/Département de l'Ogooué et des Lacs/Lambaréné/Justice

C'est la rentrée !



La présidente du tribunal, Félicité Abourabouga, a demandé...



... au nouveau procureur, Urbain Massala, de cultiver l'humilité, la simplicité, le goût du labeur et le respect de la légalité.



Les officiels, dont la gouverneure Paulette Mengue M'Owono...

Photo : EsaOe NDILOROU

Photo : EsaOe NDILOROU

Photo : EsaOe NDILOROU

Esaïe NDILOROU
Lambaréné/Gabon

L'AUDIENCE solennelle de lancement des activités du tribunal de première instance de Lambaréné pour l'année judiciaire 2018/2019, a eu lieu vendredi 2 novembre dernier devant un parterre d'officiels, dont la gouverneure du Moyen-Ogooué, Paulette Mengue M'Owono. Un événement placé sous la direction de la présidente de la juridiction, Félicité Abourabouga, et qui a été marqué par l'installation dans ses fonctions du nouveau procureur de la République, Urbain Massala. Cette audience s'est déroulée en deux phases. Tout a commencé par l'entrée dans la salle des magistrats. En sus des autorités administratives et politiques, on notait, côté Justice, la présence du représentant du premier président de la cour d'Appel judiciaire de Libreville, Juste Ambourouet Ongadaga, président de chambre de ladite cour, et la procureure générale de la cour d'Appel judiciaire de Libreville, Marie Blanche Mbabiri. A l'entame de cette audience, la

présidente du tribunal a exprimé sa gratitude à l'endroit des plus hautes autorités de la justice, en tête desquelles le président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature pour la confiance renouvelée en sa modeste personne. Avant de remercier la gouverneure pour sa présence dans les locaux de la justice. « (...) Votre présence parmi nous constitue, à nos yeux, l'intérêt majeur que vous témoignez à notre institution en général et, particulièrement, aux juridictions de votre ressort dont les défis à relever, pour la consolidation de l'Etat de droit auquel nous aspirons tous, sont multiples », a déclaré Mme Abourabouga. Laquelle a ensuite demandé à la procureure adjointe de procéder à ses réquisitions d'usage. Cette audience étant l'occasion pour toute juridiction clôturant les activités de l'année écoulée de dresser un bilan, avant d'ouvrir celles d'une nouvelle année judiciaire, Lucie Angèle Mikama a alors fait le bilan chiffré de l'exercice écoulé dans les domaines civil, contentieux, état-civil, commercial, flagrant délit, ordinaire, mineur et en matière d'immatricu-



... et la nombreuse assistance lors de la manifestation.

Photo : EsaOe NDILOROU

lation foncière. La deuxième phase a été marquée par l'installation du nouveau procureur de la République, Urbain Massala, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi 12/94 du 16 septembre 1994 portant Statut particulier des magistrats. Ce dernier, après son installation, a saisi l'occasion pour fixer le cap, en déclinant les grandes lignes de ce qu'il a appelé, "la politique pénale de cette année judiciaire 2018-2019". Une année assise, dira M. Massala, sur trois piliers : la prévention, le professionna-

lisme et les poursuites systématiques. Toute chose qui, selon le procureur de Lambaréné, devrait contribuer à rendre plus efficace l'action des forces de sécurité, qui vise essentiellement à la protection des personnes et des biens. **SINCERE COLLABORATION.** Ainsi, a expliqué Urbain Massala, la prévention permettra au ministère public d'aider certains justiciables à ne pas tomber dans les mailles de la justice, étant entendu qu'il s'agit de rappeler à chacun que "nul n'est au-dessus de la loi". Le professionnalisme, quant à

lui, favorisera, selon le nouveau procureur, la qualité et la quantité des enquêtes préliminaires, ainsi que la pertinence des investigations judiciaires, afin de parvenir à des jugements justes et équitables. Tandis que les poursuites systématiques viseront à conduire les auteurs des comportements déviants, inhumains et antisociaux devant la barre. La justice, a dit le magistrat, entend jouer pleinement son rôle pour mettre fin à l'impunité et instaurer durablement un véritable climat de quiétude tant espéré par les populations. Ce d'autant que, va-t-il déplorer, « en examinant les registres de la juridiction, on note que la province du Moyen-Ogooué connaît une recrudescence de crimes contre l'intégrité physique des personnes, des meurtres ou assassinats avec guet-apens dans l'Ogooué et les lacs, assimilables aux noyades déguisées. De même, l'on constate une fréquence des infractions liées au code forestier, la traite des enfants, les violences sexuelles contre les mineurs, les stupéfiantes, les fraudes commerciales, etc. » Rappelons que le nouveau procureur de Lambaréné est un magistrat du premier grade.

Avant sa promotion en juillet dernier, il avait occupé les fonctions de juge au tribunal de première instance de Tchibanga, puis premier juge d'instruction au sein de ladite juridiction. Il sera par la suite élevé aux fonctions de vice-président du tribunal de Mouila, chef de service des professions juridiques et judiciaires au ministère de la Justice, vice-président du tribunal de première instance de Libreville, puis procureur de la République adjoint près ledit tribunal. Le promu n'a pas tari d'éloge pour son prédécesseur, Christ Noël Magnono Mambili, qui a passé trois ans dans cette province. Avant de lever la séance, la présidente du tribunal, Félicité Abourabouga a adressé quelques conseils au patron du parquet : « L'humilité, la simplicité, le goût du labeur et le respect de la légalité devront, de ce fait, être le fer de lance de notre engagement. Je sais compter sur votre sincère collaboration, monsieur le procureur de la République, pour redonner au parquet de Lambaréné ses lettres de noblesse d'antan et, partant, rehausser l'image de la juridiction dans son ensemble. »